

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N° 2023-02-03

Date de convocation : 1 ^{er} février 2023	VOTES
Nombre de membres en exercice : 7	Pour : 7
Nombre de membres présents : 7	Contre : 0
Nombre de suffrages exprimés : 7	Abstention : 0

Le six février 2023, Le Conseil Municipal de SANSAN, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de : M. SONILHAC Jacques, Maire.

Présents : Nathalie ADREY, Hélène BARBOT, Stéphanie CLÉMENTE, Nicolas DUROU, Jean-Marc FLOURETTE, Thierry GARROS, Jacques SONILHAC

Procurations : 0

Absents :

Excusés :

Secrétaire de séance élue : Nathalie ADREY

Objet : Aide pour le financement de matériel médical pour un enfant de Sansan

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de Monsieur Lacassin Aurélien et de Madame Lavillette Marina, de participation de la mairie pour l'achat de matériel médical pour leur fils né en janvier 2022. Ledit équipement s'avère très couteux et n'est pas pris en charge par l'assurance maladie.

Monsieur le Maire recueille l'avis du Conseil concernant d'une part la mise en place d'une participation exceptionnelle et d'autre part concernant son montant.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'octroyer une aide exceptionnelle de 400 € à cette famille au titre de la participation à l'achat de matériel médical.

Ainsi délibéré les : jour, mois et an susdit.
Pour extrait certifié conforme.

Transmis à la Sous-Préfecture
Et certifié exécutoire le 13 février 2023

Le Maire,

COURRIER ARRIVEE LE

20 FEV. 2023

Sous-Préfecture de MIRANDE

